

LE TRI ?

Pas la place...



#FausseExcuse

Pourtant, un minimum d'organisation suffit.

Pour trier ses déchets chez soi, un panier, une petite caisse, un carton ou un sac de course placés à côté de la poubelle d'ordures ménagères suffisent ! Il reste ensuite à déposer ces déchets recyclables dans un point d'apport volontaire sur le trajet du travail, de l'école, des courses...

Plus d'infos sur [sytrad.fr](https://www.sytrad.fr)

SYTRAD
SYNDICAT DE TRAITEMENT
des déchets Ardèche Drôme

Trier - Traiter - Valoriser